



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 6 MAI 2021**

Le six mai deux mil vingt et un, à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de TREMEVEN, sous la présidence de Mme Monique CAUDAN, Maire.

Date de convocation : 30 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : CAUDAN Monique, AUFFRET Annie, BLAUHELLIG Sandra, DERRIEN Dominique, FOUCHER Aurélie, HELOU Roland, LE DORZE Théodore, LE GOFF Bernard, LE GUILLOUX Muriel, LE TUTOUR Joël, LOUVEL Christel, PENSEC Ludovic (arrivée à 18h40, après l'approbation du compte-rendu de la séance du 24 mars 2021 et avant le vote de subventions aux associations), PRAT Cathy, QUENTEL Jean-Claude, SIMON Christine, VALEGANT Jérôme.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

Anthony DAVID, ayant donné procuration à Dominique DERRIEN ;
Florence LE BERRE, ayant donné procuration à Cathy PRAT ;
Lénaïc ROBIN, ayant donné procuration à Bernard LE GOFF.

ORDRE DU JOUR

- 1) Nomination d'un(e) secrétaire de séance ;
- 2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 mars 2021 ;
- 3) Compte-rendu des décisions prises en application des délégations consenties par le conseil municipal ;
- 4) Subventions aux associations ;
- 5) Animation jeunesse
 - a) Règlement du service ;
 - b) Tarifs ;
 - c) Demande de subvention auprès de la CAF pour l'équipement du service ;
- 6) Composition des commissions communales suite à l'entrée en fonction de Jérôme VALEGANT ;
- 7) Modification du règlement intérieur du conseil municipal ;
- 8) Dénomination de voirie au lotissement du Moulin d'Or ;
- 9) Avis sur le projet d'extension de la SCEA BERNARD à Mellac ;
- 10) Tirage au sort des jurés d'assises 2021 ;
- 11) Questions diverses ;
- 12) Quart d'heure citoyen.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

1. Nomination du secrétaire de séance

Le Conseil désigne Madame Aurélie FOUCHER comme secrétaire de séance et Monsieur Thomas LASBLEIS, Secrétaire Général de Mairie, comme secrétaire auxiliaire.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 mars 2021

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du 24 mars 2021.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité (18 voix pour – Ludovic PENSEC absent).

3. Compte-rendu des décisions prises en application des délégations consenties par le conseil au maire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal concernant les décisions prises récemment en application des délégations consenties par le Conseil au Maire :

Date	Objet	Montant TTC
16/04/2021	Attribution de 2 subventions pour l'achat d'un vélo électrique	200,00 €
29/04/2021	Attribution d'1 subvention pour l'achat d'un vélo électrique	100,00 €

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 24 mars, le conseil municipal a voté pour instaurer une subvention pour l'acquisition d'un vélo électrique : 3 dossiers de demande ont été reçus depuis cette date, donnant lieu à attribution d'autant de subventions, pour un montant total de 300,00 €.

4. Subventions aux associations

(visé par la Préfecture le 12/05/2021 – Affiché en mairie le 31/05/2021)

Monsieur Jean-Claude QUENTEL explique que les associations locales ont déposé leurs demandes de subvention pour l'année en cours. Pour rappel, le budget 2021 prévoit une ligne de 13 000 € affectée à l'article 6574 – Subvention aux associations et autres personnes de droit privé. Il précise que le Trait, le VST, Comedia et le Comité Loc-Yvi Pempic ont expressément demandé à ne pas bénéficier du versement d'une subvention en 2021.

Monsieur Jean-Claude QUENTEL présente les montants qu'il est envisagé d'attribuer aux associations et au CCAS, à l'exception de la ligne consacrée au Club de Pétanque. Membre actif de cette association, il se déporte pour l'examen de cette

question et ne participe ni aux débats ni au vote, laissant Madame le Maire présenter ce point.

Il est précisé que les montants accordés à trois associations (AST, Judo Club et Pétanque Club) sont supérieurs à ceux alloués en 2020 : il s'agit, pour la municipalité, d'accompagner ces associations dans la période exceptionnelle de crise sanitaire actuelle.

Monsieur Ludovic PENSEC rejoint la séance du conseil municipal à 18h40 et participe aux débats et au vote concernant ce point de l'ordre du jour. Monsieur Jean-Claude QUENTEL quitte la salle pour les débats et le vote.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la commission Finances - Achats - Personnel Communal en date du 27 mars 2021 ;

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes aux associations et au CCAS :

Associations	Subventions 2020	Subventions 2021
Amicale laïque	1 100 €	1 035 €
Coopérative scolaire (10€/élève)	2 200 €	2 070 €
Société Chasse TREMEVEN	200 €	200 €
Anciens Combattants	600 €	700 €
Pétanque Club	500 €	750 €
A.S.T	1 900 €	2 300 €
Judo Club Trémévénais	750 €	900 €
Amicale des Aînés	110 €	110 €
ADMR	1 870 €	1 870 €
CLUB EQUILIBRE	300 €	450 €
Div Yezh Bro	200 €	200 €
DDEN Quimperlé	40 €	40 €
FSE Collège Villemarqué	219 €	231 €
SNSM	30 €	30 €
TOTAL ASSOCIATIONS	11 319 €	10 886 €
CCAS	6 500 €	7 040 €

Vote :

- 18 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstentions

5. Animation jeunesse

(visé par la Préfecture le 12/05/2021 – Affiché en mairie le 31/05/2021)

a) Règlement du service

Monsieur Dominique DERRIEN rappelle la mise en place d'un service animation jeunesse sur la commune, grâce à la mise à disposition d'un animateur à mi-temps par la commune de Rédéné. Il explique que la mise en place d'un règlement du service permettra de formaliser a minima les engagements des utilisateurs.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la commission Affaires scolaires – Jeunesse - Sports du 19 avril 2021 ;

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le règlement intérieur du service Animation Jeunesse tel qu'annexé à la présente délibération.

Vote :

- 19 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstentions

b) Tarifs

Monsieur Dominique DERRIEN explique que, pour le fonctionnement du service, il est nécessaire de définir le tarif annuel d'adhésion ainsi que le tarif des différentes activités. Il expose au Conseil Municipal la grille tarifaire projetée.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la commission Affaires scolaires – Jeunesse - Sports du 19 avril 2021 ;

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la grille tarifaire suivante pour les activités proposées par le service Animation Jeunesse :

Grille tarifaire 2021/22 TREMEVEN				
Adhésion valable du 1er juillet N au 30 juin N+1	8 €	Exemples d'activités	Coûts de l'activité	Tranches tarifaires
Les tarifs	2 €	Crêpes	30 €	1 € à 39 €
	3 €	Barbecue	50 €	40 € à 79 €
	4 €	Cinéma	80 €	80 € à 119 €
	6 €	Surf	120 €	120 € à 169 €
	8 €	Wake Park	184 €	170 € et +

Vote :

- 19 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstentions

c) Demande de subvention auprès de la CAF pour l'équipement du service

Monsieur Dominique DERRIEN indique qu'afin de permettre au service de fonctionner, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de matériel (jeux de société, jeux d'extérieur, petit mobilier, etc.). La Caisse d'Allocations Familiales du Finistère peut subventionner ces acquisitions à hauteur de 80%.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Jeux de société	289,84	Subvention CAF	3814,37
Jeux d'extérieur	1774,17	Autofinancement	953,60
Mobilier	2703,96		
Total	4767,97	Total	4767,97

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la commission Affaires scolaires – Jeunesse - Sports du 19 avril 2021 ;

Après en avoir délibéré :

VALIDE ce projet d'acquisition d'équipement pour le service Animation Jeunesse ;

VALIDE le plan de financement proposé ;

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention à ce titre auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère.

Vote :

- 19 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstentions

Monsieur Dominique DERRIEN informe le conseil municipal que Mme Charlotte LUCAS, qui avait été recrutée en tant qu'animatrice mutualisée entre Tréméven et Rédéné a souhaité démissionner de ses fonctions. Il précise que cette décision, regrettable du point de vue du service, reste un choix personnel.

Madame Christel LOUVEL demande si un autre recrutement est prévu pour la remplacer et où en est le processus et souhaite également savoir si le partenariat avec Rédéné est toujours d'actualité. Monsieur Dominique DERRIEN indique que lors du premier recrutement, un classement des candidats avait été effectué. Les candidates qui étaient en deuxième et troisième position ont été contactées, mais ne sont malheureusement plus disponibles. La procédure de recrutement est donc relancée depuis le début. Monsieur Dominique DERRIEN précise que la mutualisation de ce poste avec Rédéné reste toujours d'actualité.

Madame Christel LOUVEL demande où en est la préparation du projet politique, qui avait été évoqué lors d'une réunion, concernant l'activité de l'animateur jeunesse sur la commune. Monsieur Dominique DERRIEN précise que depuis la réunion en question, deux réunions de la commission Enfance Jeunesse se sont tenues, au cours desquelles le projet a été élaboré. Madame Christel LOUVEL estime que ce projet éducatif doit faire l'objet d'un vote en conseil municipal et demande qu'il soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

6. Modification du règlement intérieur du conseil municipal

(visé par la Préfecture le 12/05/2021 – Affiché en mairie le 31/05/2021)

Monsieur Jean-Claude QUENTEL explique que, du fait de la démission de Madame Maëlla LE ROUX, remplacée par Monsieur Jérôme VALEGANT, il est nécessaire d'actualiser la composition des commissions communales.

Monsieur Jérôme VALEGANT remplacerait Madame Maëlla LE ROUX dans la commission « Communication, culture, animation, technologie numérique » et a fait part de son souhait de participer aux travaux de la commission « Urbanisme, patrimoine, environnement, agriculture, travaux ».

Il est nécessaire, pour l'intégrer à cette commission, de modifier en conséquence le règlement intérieur du conseil municipal et plus particulièrement son article 8, qui fixe la composition des commissions.

Madame Christel LOUVEL estime que le fait de modifier le nombre de membres des commissions conduit à ne plus respecter la proportionnalité dans leur composition. Elle estime que dans le cas d'un nouvel élu entrant au conseil municipal, la seule solution est de prendre la place de l'élu sortant, ou de faire un échange avec un autre élu. Elle estime qu'il faut s'en tenir au règlement du conseil municipal actuel. Madame le Maire répond que l'objet de ce point de l'ordre du jour est justement de demander l'avis du conseil municipal sur ce projet de modification du règlement afin de voir si on peut le faire évoluer pour faire autrement.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la commission Finances - Achats - Personnel Communal en date du 27 mars 2021 ;

Après en avoir délibéré :

MODIFIE la rédaction de l'article 8 du règlement intérieur du conseil municipal, qui devient dorénavant :

Article 8 : Commissions municipales	
Chaque commission est composée de conseillers municipaux (adjoint compris) dont le nombre est défini par le tableau à suivre. Le groupe minoritaire dispose d'1 siège, pour lequel il est possible de désigner un titulaire et un suppléant (après convocation, s'il ne peut assister à la réunion, le titulaire en informe directement son suppléant). Le groupe majoritaire au conseil dispose des sièges restants.	
Les commissions permanentes sont les suivantes :	
Commission	Nombre de membres
Finances, achats, personnel communal	6 membres
Communication, culture, animation, technologie numérique	6 membres
Affaires scolaires, jeunesse, sports	6 membres
Urbanisme, patrimoine, environnement, agriculture, travaux	7 membres
Le nombre de membres indiqué ci-dessus exclut le maire.	

Vote :

- 15 voix pour
- 4 voix contre (Bernard LE GOFF, Christel LOUVEL, Lénaïc ROBIN, Christine SIMON)
- 0 abstentions

7. Composition des commissions communales suite à l'entrée en fonction de Jérôme VALEGANT

(visé par la Préfecture le 12/05/2021 – Affiché en mairie le 31/05/2021)

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire, du fait de la démission de Mme Maëlla LE ROUX et de l'arrivée de M. Jérôme VALEGANT, de revoir la composition des commissions communales. Il est proposé de modifier la composition des commissions Communication – Culture – Animation – Technologie Numérique et Urbanisme – Patrimoine – Environnement – Agriculture – Travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE la composition des commissions suivantes :

Communication – Culture – Animation – Technologie numérique

Présidente : Florence LE BERRE – 2^{ème} adjointe

Membres : Sandra BLAUHELLIG, Cathy PRAT, Aurélie FOUCHER, Jérôme VALEGANT, Christine SIMON (suppléante : Christel LOUVEL)

Urbanisme – Patrimoine – Environnement – Agriculture – Travaux

Présidente : Muriel LE GUILLOUX – 4^{ème} adjointe

Membres : Théodore LE DORZE, Roland HELOU, Ludovic PENSEC, Anthony DAVID, Jérôme VALEGANT, Bernard LE GOFF (suppléante : Lénaïc ROBIN).

Vote :

- 15 voix pour
- 4 voix contre (Bernard LE GOFF, Christel LOUVEL, Lénaïc ROBIN, Christine SIMON)
- 0 abstentions

8. Dénomination de voirie au lotissement du Moulin d'Or

(visé par la Préfecture le 12/05/2021 – Affiché en mairie le 31/05/2021)

Madame Muriel LE GUILLOUX explique que la voirie du futur lotissement du Moulin d'Or, dont la viabilisation est en cours, sera composée de 3 voies. Il est nécessaire de procéder à la dénomination de ces voies, en vue de l'implantation prochaine des constructions sur les différents lots.

Madame Muriel LE GUILLOUX informe le Conseil Municipal que Finistère Habitat a indiqué, lors d'un rendez-vous récent que 27 lots sur les 28 faisaient déjà l'objet d'une réservation.

Monsieur Dominique DERRIEN demande si la commune a l'accord des familles pour les dénominations des voies. Madame Muriel LE GUILLOUX indique que les familles sont contactées et qu'on est en attente de leur réponse.

Madame Christel LOUVEL estime qu'il n'est pas possible de voter tant que l'accord des familles n'est pas acquis. Monsieur Bernard LE GOFF précise que le groupe minoritaire est d'accord avec les noms proposés mais qu'il serait bon d'avoir l'accord des familles avant.

Madame Muriel LE GUILLOUX indique que c'est en cours et qu'il est toujours possible, en cas d'opposition d'une famille, de délibérer à nouveau pour changer le nom de la rue.

Le Conseil Municipal,

VU les propositions et l'avis de la commission Urbanisme – Patrimoine – Environnement – Agriculture – Travaux en date du 26 avril 2021 ;

Après en avoir délibéré :

DECIDE de dénommer les voies du Lotissement du Moulin d'Or de la manière suivante :

- Rue François LE BOURHIS
- Rue Joseph DANIEL
- Rue Benoîte GROULT

Selon le schéma suivant :



Vote :

- 19 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstentions

9. Avis sur le projet d'extension de la SCEA BERNARD à Mellac

(visé par la Préfecture le 12/05/2021 – Affiché en mairie le 31/05/2021)

Madame Muriel LE GUILLOUX explique que la SCEA BERNARD, située à Mellac, a déposé une demande d'autorisation environnementale pour l'extension de son élevage porcin au lieu-dit Kerjaec, à Mellac.

Une enquête publique sera organisée du 26 avril au 28 mai 2021 au sujet de ce projet, en mairie de Mellac.

Le territoire de Tréméven est compris dans le rayon d'enquête publique prévue par la réglementation. A ce titre, le conseil municipal peut émettre un avis sur ce projet d'extension (cet avis doit être rendu au plus tard 15 jours après la clôture de l'enquête publique, soit jusqu'au 12 juin 2021).

Madame Muriel LE GUILLOUX indique avoir épluché le dossier : beaucoup de choses sont étudiées, on voit que le projet est bien ficelé et le sérieux des demandeurs concernant leur activité. Les points de vigilance concernent la proximité du Dourdu et de l'Ellé, respectivement à environ 80 mètres et 250 mètres de l'exploitation. Monsieur Ludovic PENSEC confirme le sérieux du demandeur et précise qu'il s'agit d'un jeune qui prend la suite de ses parents : il consolide par ce projet l'activité de l'exploitation. Il ajoute que le secteur agricole est un moteur pour l'économie locale et génère des emplois indirects dans l'agroalimentaire.

Madame Muriel LE GUILLOUX propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable avec réserve, du fait de la proximité du ruisseau Le Dourdu, au projet d'extension, et soumet au vote les deux propositions suivantes : soit un avis favorable, soit un avis favorable, sous réserve que l'exploitant prenne en compte les aspects environnementaux et réglementaires liés à la proximité immédiate du cours d'eau le Dourdu.

Vote :

- **Avis favorable** : 1 voix pour (Ludovic PENSEC)
- **Avis favorable avec réserve** : 14 voix pour (Monique CAUDAN, Annie AUFFRET, Sandra BLAUHELLIG, Anthony DAVID, Dominique DERRIEN, Aurélie FOUCHER, Roland HELOU, Florence LE BERRE, Théodore LE DORZE, Muriel LE GUILLOUX, Joël LE TUTOUR, Cathy PRAT, Jean-Claude QUENTEL, Jérôme VALEGANT)
- **Abstentions** : 2 (Bernard LE GOFF, Lénéaïc ROBIN)

- **Contre** : 2 (Christel LOUVEL, Christine SIMON)

Le Conseil Municipal,

VU l'avis de la commission Urbanisme – Patrimoine – Environnement – Agriculture – Travaux en date du 26 avril 2021 ;

Après en avoir délibéré :

EMET un avis favorable au projet d'extension de la SCEA BERNARD, à Mellac, sous réserve que l'exploitant prenne en compte les aspects environnementaux et réglementaires liés à la proximité immédiate du cours d'eau Le Doureau.

10. Tirage au sort des jurés d'assises

Monsieur Ludovic PENSEC procède au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2022. Les citoyens tirés au sort sur la liste électorale sont :

- LE MOING Sandrine, née le 09/03/1993 à Quimperlé, résidant lieu-dit Pempic ;
- LE SAUCE Jean, né le 06/03/1937 à Paris, résidant lieu-dit Kergoat ;
- THIERY Frédéric, né le 05/10/1958 à Quimperlé, résidant lieu-dit Kerlavarec.

11. Questions diverses

a) Demande de subvention DSIL pour le remplacement de la chaudière de l'école primaire

Monsieur Jean-Claude QUENTEL informe le conseil que, suite à la demande de subvention effectuée auprès de la Préfecture du Finistère, au titre de la DSIL, pour le remplacement de la chaudière de l'école primaire, validée par délibération en date du 24 mars 2021, une somme de 12 000 € a été attribuée à la commune pour ce projet, ce qui correspond, à l'arrondi près, au plan de financement espéré.

b) Radar pédagogique

Madame Muriel LE GUILLOUX rappelle que la commune a fait l'achat d'un radar pédagogique, suite à la délibération en date du 17 septembre 2020 validant le projet, qui a récemment été livré. Suite à un premier test de fonctionnement, rue des genêts, le radar a été installé au niveau de Kergroes, en sortie d'agglomération, dans le sens Le Faouët – Quimperlé, pendant tout le mois d'avril. Il a ensuite été déplacé rue des Pins, dans le sens Quimperlé – Bourg, pendant le mois de mai et sera par la suite installé sur la route départementale, en agglomération, au niveau du Moulin d'Argent, dans le sens Quimperlé – Le Faouët, pendant le mois de juin.

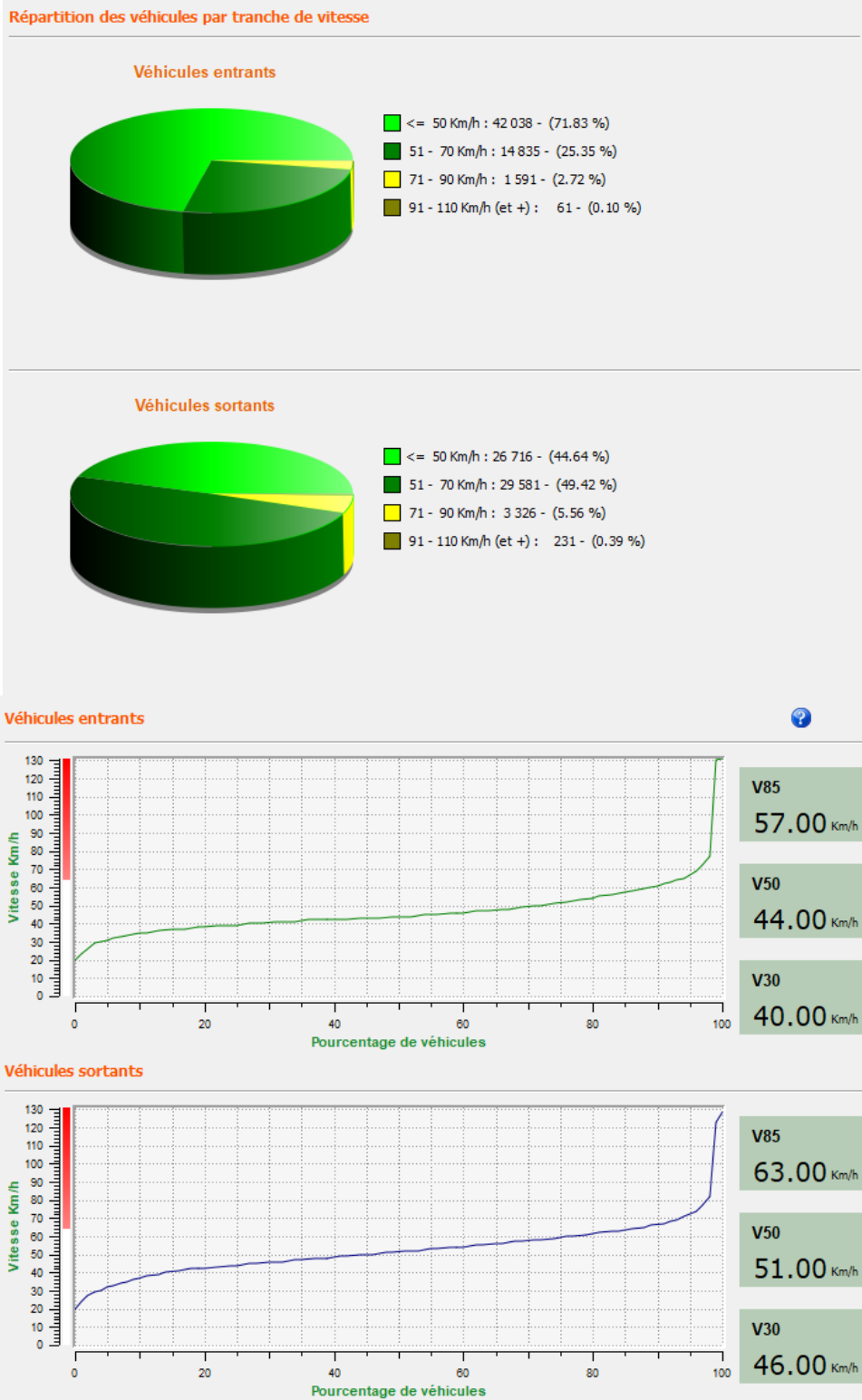
Le radar permet de générer des statistiques, dans les deux sens, concernant la circulation. Pour le mois d'avril, sur le secteur de Kergroes, sur la départementale en sortie de bourg, les données sont les suivantes :

Nombre de véhicules moyen par jour :

Sens sortant : 1819

Sens entrant : 1859

Total : 3678



* V85 : vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des VL « libres » (non contraints par autres véhicules). Idem pour V30 et V50.

Une communication va être organisée, à destination des citoyens de la commune, afin qu'ils proposent des emplacements où installer ce radar pédagogique, dans le futur. Un planning sera établi, le principe étant de déplacer le radar chaque mois.

Madame Christine SIMON demande que le radar pédagogique soit placé sur la route départementale 790, à l'entrée de la commune en venant de Quimperlé, car la vitesse des automobilistes est excessive à cet endroit.

Madame Christine SIMON rappelle également que le groupe minoritaire avait suggéré de solliciter la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) pour le prêt d'un radar pédagogique, qui pourrait venir en supplément de celui acquis par la commune et demande si les démarches ont été effectuées. Madame Muriel LE GUILLOUX indique que les démarches seront effectuées.

c) Antenne de téléphonie mobile

Madame le Maire informe le conseil que des prospections sont en cours sur la commune, notamment par le groupe Bouygues Télécom (associé dans cette démarche avec SFR), pour trouver un emplacement où ils pourraient installer une nouvelle antenne-relais pour la téléphonie mobile. Des représentants de Bouygues Télécom ont été reçus, à leur demande, le 13 avril 2021, en mairie, pour expliquer leur démarche et informer la mairie.

Pour l'instant, la démarche en est encore au stade de la recherche d'emplacement : dans le cas où une implantation serait validée, avec l'accord du propriétaire du terrain, la procédure prévoit qu'un dossier d'information sera remis en mairie et tenu à la disposition du public, pendant une durée minimum d'un mois. Une demande d'autorisation, au titre de l'urbanisme, pourra également être nécessaire en amont de la réalisation du projet.

Pour information, le groupe Free a également entamé une démarche similaire et avait déposé une demande de certificat d'urbanisme opérationnel pour un projet d'antenne-relais au lieu-dit Beg-an-Hent. Cette demande a fait l'objet d'un refus, le projet d'implantation étant situé en Espace Boisé Classé et donc inconstructible. Bouygues Télécom a été informé de la démarche de Free afin que les possibilités techniques de mutualisation d'une même antenne pour plusieurs opérateurs soient étudiées et envisager, le cas échéant, qu'il ne soit réalisé qu'une structure au lieu de deux.

d) Dégradations et incivilités sur la commune

Madame le Maire rappelle que, ces dernières semaines, plusieurs actes d'incivilités ont été constatés sur la commune (dégradations sur le circuit de VTT nouvellement créé, dégradations sur bâtiments publics, effractions...). Il est inadmissible que de tels actes aient pu avoir lieu : les élus sont mobilisés pour lutter

contre ces dégradations. La gendarmerie a été avertie et une vigilance particulière a été demandée pour mettre fin à ces incivilités.

e) Installation des gens du voyage sur le terrain de football d'entraînement

Madame le Maire indique que, le 2 mai 2021, vers 13h30, un groupe de gens du voyage, d'une quarantaine de caravanes, s'est installé sur le terrain de football de la commune, malgré les précautions mises en place. Les élus, rapidement alertés, se sont rendus sur place et n'ont pu que constater l'installation du groupe sur le terrain de football principal. Suite aux discussions qui se sont ouvertes, le groupe s'est installé sur le terrain d'entraînement.

Ce groupe de gens du voyage est en provenance de Guidel et un accord a été conclu pour que l'occupation du terrain de football d'entraînement soit limitée à 2 semaines.

f) Formations

Madame le Maire explique que des formations sur la communication sont proposées aux élus de la commune, notamment concernant la gestion du site internet de la commune et l'usage des réseaux sociaux. Les formations proposées sont les suivantes :

Formation Groupe 1 : pour élus de l'équipe communication

- 1,5 journées soit 1 journée en présentiel (7h) + 3.5h de coaching à distance
- Vendredi 21 mai, vendredi 4 juin, vendredi 11 juin (matinées : 9h à 12h)
- Optimiser les publications sur le site internet de la commune
- Comment organiser les différentes publications à la une dans la nouvelle mouture du site (organisation des blocs à la une / intégration des vidéos etc)
- Connaissance de l'interface wordpress : rédaction web et optimisation du référencement naturel
- Optimiser l'animation de la page facebook de la commune
- Travailler à plusieurs sur la page facebook (Les rôles de la page)
- Planifier ses publications avec la suite business
- Lien Facebook / instagram
- Faire vivre le compte Instagram de la commune
- La modération de la page facebook de la commune (répondre aux avis et commentaires)
- Utilisation de Google mybusiness

Formation Groupe 2 : pour tous les élus sur 2 soirées selon niveaux de connaissance.

- En soirée (17h30-21h) – Dates à définir en fonction des disponibilités (vendredis 11, 18 ou 25 juin, vendredi 2 juillet, ou jeudi 24 juin et jeudi 2 juillet)
- Soirée 1 (3.5 h) Réseaux sociaux Niveau débutant
 - Panorama des réseaux sociaux en France
 - Utilisation de Facebook en tant qu' élu :
 - Différences Profil / Pages / Groupes privés
 - Préserver son identité / Notions de confidentialités

- Paramétrer correctement sa connexion : vie privée vie publique comment faire le distingo ?
 - Conseils pour gérer sa réputation en ligne (ou E-reputation)
 - S'informer avec Facebook : Comment tirer parti de Facebook en tant qu' élu ?
 - Utilisation de messenger (entre élus) la messagerie instantanée de Facebook
 - Partage de photos / Vidéos
 - Promouvoir un événement organisé sur la commune
- Soirée 2 (3.5 h) Niveau débutant (ayant déjà suivi la soirée 1) + niveau avancé
 - La posture de l' élu sur les réseaux sociaux : bonnes pratiques , attitude à adopter.
 - protection des comptes facebook (pour ceux qui n'étaient pas présents en soirée 1)
 - Mieux s'informer avec les réseaux sociaux
 - Mieux collaborer entre élus avec les réseaux sociaux
 - Comment contribuer à la bonne communication de la commune : travailler en réseau pour apporter votre contribution à la page facebook de la commune / le site web...
 - Ouverture vers Twitter en tant qu' élu.

Les élus intéressés sont invités à faire parvenir leur formulaire d'inscription pour demain, vendredi 7 mai, à 10h00 dernier délai.

g) Elections départementales et régionales 2021

Madame le Maire rappelle que les élections départementales et régionales se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin 2021.

La date limite pour l'inscription des électeurs sur la liste électorale a été fixée au 14 mai 2021.

Du fait de la situation sanitaire actuelle, certains dispositifs spéciaux s'appliquent :

- Procuration : chaque mandataire peut disposer de 2 procurations
- Des équipements de protection sanitaire financés par l'Etat seront prévus

L'organisation simultanée de deux scrutins implique que les bureaux de vote seront dédoublés (dans chaque bureau de vote, il y aura un bureau pour les régionales et un bureau pour les départementales). Si une certaine mutualisation des moyens est possible (mêmes présidents et secrétaires pour les deux bureaux), il sera nécessaire de prévoir 2 assesseurs pour chacun des scrutins, par bureau de vote. Il faudra donc 6 personnes pour tenir chacun des bureaux de vote de la commune, soit 12 personnes en permanence tout au long de la journée.

Les conseillers municipaux sont invités à noter les dates du scrutin afin d'être présents pour tenir les bureaux de vote. Du fait du dédoublement des bureaux de vote tous les citoyens qui seront volontaires pour participer à la bonne tenue du scrutin sont les bienvenus.

Pour la tenue du bureau de vote, le Conseil Scientifique recommande de solliciter en priorité des personnes vaccinées ou immunisées et à défaut de faire réaliser un dépistage dans les 48h précédant le scrutin.

Les membres des bureaux de vote et les fonctionnaires communaux qui seront mobilisés le jour du scrutin bénéficieront d'une priorité d'accès à la vaccination. La liste des personnes à faire ainsi vacciner en priorité doit être transmise pour le 19 mai au plus tard en Préfecture : il est donc important que les volontaires se signalent dans les plus brefs délais.

Dans le cas où il n'est pas possible de composer le bureau de vote uniquement de personnes vaccinées, il est recommandé que les personnes participant aux opérations de vote réalisent des tests, RT-PCR, antigéniques ou autotests. Ces tests relèvent de la responsabilité de la personne qui s'y soumet. Des autotests seront mis à disposition par l'Etat.

Pour le dépouillement, il est conseillé de désigner en priorité, comme scrutateurs, des personnes vaccinées ou immunisées. Le Conseil Scientifique recommande des conditions strictes pour assister au dépouillement et en particulier que les personnes aient été vaccinées, immunisées, ou aient un test négatif datant de moins de 48h.

Un temps de formation sera organisé, le samedi 5 juin, de 9h30 à 12h00, en mairie, à l'attention des conseillers municipaux, afin de faire un rappel des procédures concernant la tenue d'un bureau de vote.

h) Legs DANIEL à Kermec

Monsieur Bernard LE GOFF rappelle qu'il a été décidé de lancer un appel à candidature pour la vente des biens légués à la commune par Monsieur Joseph DANIEL, situés à Kermec. Il indique que se trouvent, dans les bâtiments, plusieurs outils agricoles anciens, dont notamment un pressoir à cidre, un broyeur à pommes, mais également des auges, qui méritent de faire l'objet d'une attention particulière car ils font partie du patrimoine culturel local.

Il indique qu'il serait à son avis souhaitable que ces éléments soient conservés par une collectivité, de préférence par la commune.

Madame le Maire répond que l'appel à candidature n'est pas encore clos et que le sort de ces différents éléments et outils n'est donc toujours pas déterminé. Cela sera vu lors de l'analyse des offres.

i) Référent énergie

Monsieur Bernard LE GOFF demande s'il est prévu de nommer un élu pour être référent Energie au sein du conseil municipal.

Madame le Maire répond que cette question sera étudiée et qu'une réponse sera prochainement apportée.

j) Escalier extérieur de la médiathèque

Madame Christel LOUVEL indique qu'avec les beaux jours qui arrivent, les incivilités se multiplient et alerte la municipalité sur l'escalier extérieur de la médiathèque. En effet, il y a déjà eu des problèmes avec cet escalier, car l'absence de rambarde peut permettre à des personnes d'accéder à la toiture.

k) Défibrillateur

Madame Christine SIMON rappelle que la commune dispose de 3 défibrillateurs, installés à la mairie, à l'espace Louis LE LANN et à la médiathèque et demande s'il est prévu d'en installer un quatrième.

Elle suggère de l'installer le long de la route départementale et d'organiser des formations à l'attention des agents de la commune et des trémévénois pour la manipulation des défibrillateurs.

l) Bulletin municipal

Madame Christel LOUVEL demande quand est prévue la sortie du prochain bulletin municipal.

Madame le Maire indique que le bulletin municipal devrait paraître au mois de juin. Madame Florence LE BERRE, Adjointe à la communication, travaille actuellement sur le bulletin et donnera prochainement des précisions sur le calendrier (date limite de remise des textes, date de parution prévue, etc.).

12. Quart d'heure citoyen

Monsieur Dominique GROGNET pointe le risque d'accident de la route concernant le point de collecte des déchets situé rue de Kerguestenen, à hauteur du boulodrome. Les automobilistes s'arrêtent en effet le long de la route pour accéder aux containers à verre et font de même pour accéder aux containers à ordures ménagères et à déchets recyclables situés près de la crêperie.

Il propose de couper les arbres au niveau du boulodrome, à l'angle de la rue des Mimosas et de la rue de Kerguestenen et de déplacer les containers à déchets, car il existe des places de stationnement à proximité de ce point.

Il regrette également que sa proposition de créer des commissions citoyennes pour les projets de travaux n'ait pas eu de succès et propose pour les faire fonctionner de les renommer « conventions citoyennes ».

Monsieur GUENNEC soulève une problématique de sécurité routière au niveau de la rue de Kerlou : un panneau indiquant la priorité à droite à été installé à l'approche de l'intersection avec la route départementale et est gênant pour la visibilité, lorsqu'il conduit son fourgon.

Il indique que selon lui ce panneau ne sert à rien et qu'il devrait être installé ailleurs. Il précise qu'il s'était d'ailleurs réjoui d'avoir vu que ce panneau avait été enlevé, ces derniers jours, mais regrette qu'il ait été remis.

Madame Muriel LE GUILLOUX lui précise que le panneau a été enlevé de manière sauvage, sans que ça soit à l'initiative de la commune : elle avait donc demandé que les Services Techniques le remettent en place.

Elle indique que, la rue de Kerlou étant prioritaire par rapport à la départementale, il est possible de s'y engager prudemment, pour avoir la visibilité sur le trafic. De plus, un plateau ralentisseur est installé à proximité, ce qui fait que les véhicules sont obligés de ralentir sur ce secteur.

Elle prend cependant note du retour fait par Monsieur GUENNEC et indique que la commission Urbanisme et Travaux se rendra sur place pour vérifier la situation et envisager d'autres implantations du panneau si possible.

Le conseil est clos à 20h00.